

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

**OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860 — Janvier 9 X	HAUT DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
	727,6	726,6	725,5	725,2	— 3,5	+ 1,3	0,0

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 10 Janvier.****Bulletin de l'Extérieur.**

Il n'est plus question de Congrès pour le moment. Le gouvernement pontifical n'est plus disposé à y envoyer un représentant. On a pu du reste pressentir déjà le fait d'un ajournement indéfini de la réunion des plénipotentiaires, par la nouvelle de l'ajournement indéfini du départ du prince Gortschakoff de Saint-Pétersbourg. Tandis que l'Angleterre fait facilement son deuil de cet ajournement, les avis sont fort partagés à ce sujet dans l'Italie centrale et septentrionale. Les uns se réjouissent de voir le règlement des affaires italiennes échapper à l'arbitrage européen ; les autres, qui avaient plus de confiance dans les résultats de l'intervention d'un Congrès, déplorent les obstacles qui maintenant semblent rendre cette intervention impossible.

Le *Morning Post* du 9 annonce que le pape a adressé une lettre à l'empereur Napoléon, dans laquelle Pie IX pose, comme condition de la présence au congrès d'un représentant de la cour de Rome, la garantie par les puissances européennes du territoire assigné aux Etats de l'Eglise par les traités de 1815. L'empereur Napoléon a refusé d'adhérer à cette exigence de la cour pontificale en alléguant qu'il lui était impossible de défendre une pareille proposition dans le sein du congrès.

Le parti catholique prépare une souscription en faveur du pape. Les comités seraient organisés dans toute l'Europe. Le comité central serait à Paris. On attend pour rendre cette organisation publique des autorisations de Rome.

Le *Nord* publie la dépêche télégraphique suivante, dont on doit lui laisser toute la responsabilité. Elle est datée de Livourne le 6 janvier :

**Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.**

4

**LE REVENANT**

(Suite).

**IV. HERMINE.**

Ralph rejoignit le valet, essayant de retrouver un peu de calme et de présence d'esprit ; — et sans lui dire un mot de ce qu'il avait vu, il se mit en devoir de suivre le vieillard jusqu'au salon, où sans doute l'attendaient les hôtes de la Roche-Noire.

Après avoir gravi, sur les pas du valet, un large escalier à marches de pierre et à rampe de fer ouvrage, le vicomte arriva au premier étage du manoir et traversa successivement plusieurs vastes salles qui toutes, par leur ameublement et leurs tentures, rappelaient une époque différente, depuis la Renaissance avec ses meubles de chêne et ses bahuts sculptés, jusqu'au séduisant rococo mis à la mode par M<sup>me</sup> de Pompadour. Glaces de Venise, tapis d'Orient, cristaux de Bohême, délicieux objets d'art de bronze ou d'or, tous ces riens coûteux qui traînent là et là dans les demeures opulentes et aristocratiques, frappèrent les yeux du vi-

« C'est un fait avéré que les Autrichiens déguisés en soldats du Pape passent la frontière par bataillons entiers pour rejoindre l'armée pontificale.

Il est également avéré qu'à Trieste et à Vienne le recrutement pour Rome est organisé sur une grande échelle, sous la direction d'un général autrichien.

On voit dans ce fait une violation ouverte des engagements de non-intervention que l'Autriche a pris vis-à-vis de la France. »

L'armée centrale, qui est sous les ordres du général Fanti, a envoyé, par l'intermédiaire de son général, ses souhaits de bonne année à S. M. Victor-Emmanuel. Il est dit dans cette adresse :

« Pleines d'affection pour le généreux souverain et preux soldat, elles hâtent leur organisation et leur discipline pour rivaliser avec les vétérans de l'armée, et se rendre dignes de combattre sous les enseignes de leur roi. C'est avec la même volonté et le même but que V. M., qu'elles défendront, quand il le faudra, l'indépendance de l'Italie, qui, désormais, doit être maîtresse d'elle-même et vivre sans humiliation, parmi les nations fortes et civilisées. »

Garibaldi, sur la demande du ministère et d'après les conseils du roi de Sardaigne, a dissous la société *la Nation armée*. Le 3 et le 4, des réclamations de toute sorte sont arrivées à Turin. Engagé, pressé, Garibaldi a rédigé une proclamation nouvelle que voici :

« Appelé par quelques-uns de mes amis à essayer du rôle de conciliateur entre toutes les fractions du parti libéral italien, je fus invité à accepter la présidence d'une société que s'appellerait *la Nation armée*.

» Mais comme la nation italienne armée est un fait qui épouvanter tout ce qui est déloyal, corrupteur et tyrannique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Italie, la foule des modernes jésuites s'est effrayée et a crié : Anathème ! »

Le gouvernement du roi galant homme a été impos-

comte.

Certes si, à l'extérieur, Roche-Noire était un lugubre et sombre manoir ; si, au rez-de-chaussée, on psalmodiait, dans une chambre froide et nue auprès d'une bière, les vêpres des morts, — au premier étage tout était souriant, calme et reflétait les éblouissements d'un luxe princier.

Le valet poussa devant lui les deux ventaux d'une porte, s'effaça à demi et annonça :

— Monsieur le vicomte Ralph !

Le vicomte s'arrêta un moment sur le seuil, et jeta un regard rapide autour de lui.

La salle où il entrail ressemblait si bien à un boudoir de Versailles occupé par une marquise de vingt ans ; il s'en échappa un tel parfum de poudre à la maréchale et d'eau de benjoin ; dans les candélabres aux pieds tors, posés sur la cheminée aux deux côtés d'une pendule rocaillé, brûlaient des bougies si éclatantes reflétées à l'infini par les glaces des trumeaux, que Ralph crut avoir fait un mauvais rêve, oublia le braconnier, vivant ou mort, et ses terribles prédications, et se crut dans un salon de Versailles ou de la place Royale.

Il entra d'un pas léger et délibéré, le tricorne sous le bras, et marcha droit à la cheminée auprès de laquelle il aperçut deux personnages : une jeune fille et

tuné par les alarmistes, et pour ne pas le compromettre, je me suis décidé à abandonner le noble but qui nous était proposé.

» D'un accord unanime entre tous les sociétaires, je déclare donc dissoute la société de *la Nation armée*, et j'invite tout Italien qui aime sa patrie à concourir par sa souscription à l'acquisition du million de fusils. Si avec un million de fusils l'Italie, en présence de l'étranger, n'était pas capable d'armer un million de soldats, il faudrait désespérer de l'humanité. Que l'Italie s'arme, et elle sera libre.

» Turin, le 4 janvier 1860, cinq heures du soir.  
» GARIBALDI.

L'action diplomatique, dans cette circonstance, s'est fait sentir, mais faiblement, et le pas en arrière de Garibaldi vient surtout de l'intérieur. Garibaldi est parti pour Milan. Il a l'air ennuyé.

Une dépêche de Madrid, du 5 janvier, annonce un nouvel engagement des Maures et des Espagnols :

« Hier dans l'après-midi 2,000 cavaliers maures et 2,000 hommes d'infanterie ont attaqué l'armée espagnole près de Negro. Notre artillerie et une fusillade bien nourrie ont fait faire le feu de l'ennemi. Nous avons eu cinq hommes tués et 19 blessés. Dans le campement del Serralo l'état sanitaire des troupes s'améliorait. »

Une dépêche du 6 annonce que ce jour la première division a passé, sans rencontrer d'opposition, les défilés entre Laouna et la mer. Le reste du corps d'armée du maréchal O'Donnell faisait ses préparatifs pour les passer.

Après une succession de séances consacrées à l'élection d'un président, la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, siégeant à Washington, n'a pas encore pu réunir une majorité définitive sur aucun des candidats que les différents partis mettent en avant. Le message du président, M. Buchanan, vient de paraître. A l'intérieur, il dit

un vieillard.

Le vieillard était un homme d'environ soixante-dix ans, de haute taille, vert encore, portant une magnifique chevelure blanche sans poudre, le visage noble et affectueux à la fois, l'œil doux, la lèvre souriante et fière. Le baron de Roche-Noire, c'était lui-même, était vêtu comme on l'était alors à Versailles : il portait un habit brodé, une veste de soie à grands rambages, une culotte à faveurs bleues, et des bas blancs bien tirés sur un mollet irréprochable encore.

La jeune fille pouvait avoir vingt ans ; elle était blonde et blanche comme une madone de Raphaël ; son œil était bleu comme l'azur du ciel italien, et ses mains, plus transparentes que la cire vierge, avaient une forme aristocratique, mignonne et charmante.

M<sup>me</sup> Hermine de Roche-Noire résumait ce type divin de la femme éclos au pâle soleil du Nord. À voir sa taille frêle et ondoyante, on eût dit une de ces fleurs délicates qui ne peuvent se développer que dans une atmosphère tiède et en un lieu où n'arrivent jamais les brûlantes ardeurs du Midi.

Du reste, la mise élégante des femmes de qualité, la poudre, les mouches et les paniers rehaussaient encore cette beauté merveilleuse, et le vicomte Ralph, ébloui, s'estima le gentilhomme le plus heureux du monde, lorsqu'il s'inclina devant elle, en songeant

qu'il espère que l'Union américaine ne verra pas se renouveler les troubles qui l'ont agitée depuis quelque temps. A l'extérieur, le président fait connaître que toutes les relations des Etats-Unis avec les autres puissances sont satisfaisantes, à l'exception de l'Espagne. Le président ajoute qu'il trouverait utile que des forces militaires soient envoyées par les Etats-Unis au Mexique, afin d'obtenir une indemnité convenable pour le passé et plus de sécurité pour l'avenir.

### FRANCE

Le Nord prétend que le maréchal Canrobert serait envoyé à Rome pour remplacer le général de Goyon et pour diriger l'évacuation de cette ville par l'armée française.

La ville de Nantes ouvrira, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, une exposition nationale des beaux-arts et des industries, commerciale, agricole et horticole. Cette exposition sera close le 1<sup>er</sup> octobre.

L'exposition de Besançon en 1860 est un gros événement pour cette cité ; sa réussite est assurée par le concours d'un grand nombre d'exposants.

Le comité exécutif de l'exposition de Besançon a fait rapport à la commission générale d'exposition sur ses travaux pendant les derniers mois de 1859. La conclusion de ce rapport, reproduit ci-après, fait ressortir l'importance de ce grand concours et les espérances que les Bisontins y rattachent.

En rendant compte des importants résultats obtenus jusqu'ici, le comité exécutif ne peut faire taire un légitime sentiment de satisfaction. Notre foi dans le succès de l'œuvre était donc fondée et notre zèle ardent ne nous trompait pas, lorsque nous rappelions sans cesse les excellents résultats de l'Exposition de Dijon. Cet exemple nous a entraînés, car nous n'avons pas perdu l'antique tradition d'émulation généreuse qui a toujours animé les capitales du duché et du comté de Bourgogne. Autrefois nos voisins savaient à leurs dépens qu'il y avait du bon fer en Franche-Comté. Sans doute, les battements de nos marteaux pilons ne sonnent plus la guerre à leurs oreilles ; mais il sont les pulsations d'une activité vigoureuse et féconde, et le pacifique défi de notre Exposition fera voir que, mieux que jamais, de nos hauts-fourneaux coulent à flots brillants les merveilles de l'art des fontes ; que dans nos ateliers se construisent des machines sans nombre qui apportent partout à l'industrie la vie et le mouvement.

Besançon est entouré des centres industriels les plus importants : Lyon, avec ses soieries, ses châles et ses tapis ; Bâle et Zurich qui se disent ses rivales ; Saint-Etienne avec ses rubans et ses armes de luxe ; Mulhouse avec ses filatures, ses étoffes imprimées ; foyers célèbres d'intelligence et d'activité.

Est-il ensuite nécessaire de nommer une industrie spéciale qui, depuis quelques années, a pris parmi nous un immense développement ? L'horlogerie de Besançon date d'hier et voilà qu'elle est une puissance. Ici les chiffres parlent haut. L'horlogerie verse plus de dix millions de francs dans la place de Besançon ; dix millions de ces mécanismes si ingénieux, si délicats, qui ont lassé notre admiration ! dix millions de ces bijoux d'or et d'argent dans lesquels le goût et l'élégance surpassent encore la richesse de la matière ! Certes, si notre cité guerrière peut s'enorgueillir de la valeur de ses malades enfants, quelque co-

quelque chose de bon doit être dit.

— Ah ! vicomte, dit le baron qui se leva et alla vivement à lui, vous êtes un gentilhomme accompli, et votre exactitude et digne d'éloges... Vous nous arrivez par un temps affreux.

Le vicomte et le baron échangèrent quelques compliments d'usage, et le voyageur se trouva sur-le-champ installé et à son aise au coin du feu du salon, entre son beau-père futur et sa future épouse.

Ralph avait l'esprit charmant et léger qui brillait alors à Marly ; le baron, en dépit de ses soixante-dix automnes, était demeuré homme de cour ; Hermine avait la grâce naïve, la distinction, la pudeur sans pruderie, l'esprit délicat d'une jeune fille de qualité élevée pieusement, mais sans rigidité aucune.

Certes, la conversation qui s'engagea entre ces trois personnages ne pouvait avoir ce reflet de funèbre tristesse qui eût dû résulter des premières terreurs du vicomte et des étranges récits du braconnier. Ralph oublia qu'il se trouvait en Morvan, à cent lieues de Versailles, dans un manoir féodal perdu dans les bois, en présence d'une fiancée qui faisait fuir, épouvantés, tous ceux qui osaient prétendre à sa main.

— Elle est charmante ! murmura-t-il tout bas en regardant Hermine. Mon oncle l'archevêque est décidément un homme d'esprit de m'avoir trouvé une femme aussi belle et aussi riche.

quelquerie lui sera pardonnée lorsqu'elle étalera les joyaux de son écrin éblouissant.

Ce concours d'horlogerie aura un caractère d'universalité véritablement exceptionnel et jusqu'ici sans pareil. Genève y paraîtra avec tout ce qu'il a de merveilleux ; toute la Suisse horlogère, jalouse de conserver son antique renommée, se présentera armée de toutes pièces ; Paris et la Grande-Bretagne rivaliseront de supériorité dans l'horlogerie de précision ; en un mot, toutes les fabriques d'horlogerie du monde se feront représenter à Besançon.

A côté de la richesse et du luxe, les beaux-arts viendront prendre place. La peinture, la sculpture et l'architecture déployeront des magnificences de l'ordre le plus élevé. Nous pouvons affirmer dès aujourd'hui que notre Exposition artistique ne le cédera à aucun autre des concours provinciaux qui ont eu lieu dans les villes de Bordeaux, Rouen, Dijon, Limoges et Angers.

Les écoles française, allemande, italienne, helvétique et belge se sont donné rendez-vous dans notre musée. Nous pouvons compter sur l'adhésion des maîtres de l'art en France, sur le patriotisme et le talent des artistes franc-comtois, sur l'appui et les noms des savants peintres de Dusseldorf et des illustres chefs de l'école paysagiste suisse, MM. Diday et Calame.

A toutes ces beautés, nous ajouterons une dernière parure, la plus charmante de toutes : l'agriculture et l'horticulture exposeront les plus beaux fruits, les plus brillantes fleurs. La nature le disputera à l'art.

Tels sont, Messieurs, les éléments certains de succès de notre Exposition, les solides motifs qui justifient notre persévérance.

Il reste encore une grande tâche à remplir : il s'agit de créer un budget à l'entreprise. Déjà, soit par des subventions, soit par des dons spontanés, nous avons réalisé une somme de 10,000 fr. C'est une base, il faut la centupler. Que toutes les classes de la société bisontine, de la population franc-comtoise élèvent, en cette circonstance, leur générosité à la hauteur de leur patriotisme ; que la Bourgogne, l'Alsace, le Lyonnais et la Suisse s'associent de cœur et d'action pour la prospérité financière de l'œuvre.

Nous allons ouvrir une souscription d'actions. Chaque action, du prix de cinq francs, donnera droit au tirage d'une loterie de tableaux, statues, montres, bijoux, bronzes d'art, etc. Nous publierons la liste des souscripteurs. Nous avons le droit d'espérer que vos délégués pour le placement des actions seront accueillis comme les représentants de l'œuvre la plus utile. Il s'agit en effet d'un intérêt capital pour la ville de Besançon. Notre fabrique d'horlogerie appelle cette solennité de tous ses vœux pour prouver son savoir faire et conquérir une place sur les marchés de l'Europe. En ce qui concerne les beaux-arts, l'agriculture et l'industrie, une exposition comme celle qui se prépare excitera cette émulation, cette activité intellectuelle et industrielle qui développent la vie et le progrès au sein d'une cité et d'une province entière. Besançon, jusqu'ici délaissé au pied des roches du Jura, apparaîtra tout-à-coup comme un foyer éclatant de science, d'industrie et de goût. Y a-t-il un intérêt qui soit supérieur à ce grand intérêt moral de la cité ? Nous dirons plus : il y va de nos intérêts matériels. Lorsque Besançon aura pris aux yeux de l'Europe l'importance qu'il mérite, on n'hésitera plus à lui accorder ce chemin de fer de Suisse d'où dépend désormais sa prospérité industrielle et la sécurité militaire de la province. Le comité pense que l'Exposition, encouragée et patronnée par le gouvernement de l'Empereur, est la porte par laquelle entrera le chemin de fer de Besançon en Suisse.

Le Secrétaire général de l'Exposition,  
PAUL BIAL.

### FAITS DIVERS.

On mande de Venise, à la date du 7 : Les théâtres étant peu fréquentés à cause des démonstrations bruyantes du public, viennent d'être fermés par les entrepreneurs eux-mêmes.

— Trois courriers, ceux de Mantoue, Venise et Plaisance, ont été arrêtés, dans la nuit du 4, et dépouillés par des malfaiteurs qui leur ont enlevé leur correspondance et leur argent.

— Les poursuites disciplinaires intentées contre les étudiants de Pesth qui s'étaient rendus à Vienne pour demander l'introduction de la langue hongroise dans l'enseignement, viennent d'aboutir à l'exclusion de l'Université pour un des étudiants, et à une réprimande sévère pour huit autres.

— L'émigration allemande pour l'Amérique et l'Australie a beaucoup diminué en 1859. Le nombre des individus partis du port de Hambourg, pour ces contrées, a diminué d'un tiers environ ; il est tombé de 19,000 en 1858 à 13,000 dans le courant de l'année passée. À Brême et dans les autres ports de l'Allemagne, la diminution est encore plus considérable.

— On va juger, dans la province de Paraná (Brésil), une femme nommée Maria Angelica, trois fois veuve, et accusée d'avoir assassiné successivement ses trois maris.

### CONFÉDÉRATION SUISSE

Voici les réflexions de la Suisse sur les projets concernant les affaires militaires soumis au Conseil fédéral :

Le projet de loi qui soumet l'instruction des officiers et des aspirants d'infanterie à la Confédération, et celui sur la solde des guides répondent, croyons-nous, à un besoin senti ; mais le règlement sur le service de campagne, mais les propositions concernant l'habillement et l'équipement des troupes fédérales, bien que destinés à apporter des améliorations, ne doivent pas être adoptés à la légère. Ce n'est pas toujours en bouleversant qu'on améliore, et les institutions militaires sont, en Suisse, une chose trop sérieuse pour qu'on ne leur accorde pas un soin tout particulier. Depuis quelques années les changements fréquents apportés, soit aux règlements militaires, soit à certains détails de l'habillement ont mécontenté les soldats au détriment du service. Il importe de ne pas accroître la mauvaise humeur des troupes, ce qui aurait lieu si les changements dont il est aujourd'hui question, choquaient trop leur goût, ou devaient être bientôt suivis par d'autres. Qu'il y ait quelque chose à faire pour le bon équipement de nos milices, personne ne le nie. Mais il faut ne pas s'exposer à faire une œuvre qui ait besoin de retouches incessantes.

séntants les Roche-Noire défunt.

Un lampadaire à trois branches, fiché dans le mur tout auprès, éclairait ce portrait si parfaitement qu'on en pouvait saisir tous les détails.

Il représentait une jeune fille, un être éblouissant et d'une étrange beauté, — beauté qui semblait éclosé aux feux du ciel espagnol, — une tête de démon plus belle qu'une tête d'ange, avec de longs cheveux noirs ruisselant sur les épaules aux teintes dorées, une bouche entr'ouverte où brillaient des dents blanches et menues, un œil noir que le peintre avait rendu étincelant.

Cette peinture était si vivante, si parfaite, que le vicomte crut voir une femme en chair et en os, et une femme qui lui parut si belle, qu'à propos d'elle Hermine n'avait plus qu'un attrait vulgaire.

Au-dessous du portrait, on avait écrit un nom : FULMEN !

Fulmen, c'est-à-dire la foudre, c'est-à-dire la plus belle fille d'Espagne qui eût jamais dansé le bolero dans les jardins embaumés du vieil Alhambra.

Les yeux de Ralph s'attachaient obstinément à cette toile ; il oubliait ses hôtes et croyait que l'image de Fulmen allait lui parler et lui sourire en lui disant :

— C'est moi... moi, dont tu n'as pu voir le visage ; moi, l'Andalouse du bal masqué...

(La suite au prochain numéro).

Berne, 9 janvier 1860.

**Le Conseil national** a repris ce matin à 10 heures et demie le cours de sa session d'été interrompue et ajournée, en août dernier, au premier lundi de cette année.

M. le président *Peyer-Imhof*, de Schaffhouse, a fait connaître la liste des nombreux objets à traiter et la répartition faite conjointement avec M. *Briatte*, président du Conseil des Etats, pour la priorité à donner soit à l'une soit à l'autre des deux Chambres. Les bureaux s'occupent de la nomination des commissions; les noms des commissaires seront sans doute communiqués à l'ouverture de la séance de demain.

Il est arrivé sur le bureau une pétition de la paroisse allemande de la Chaux-de-Fonds demandant un subside pour l'aider à l'érection d'un temple.

L'Assemblée entend la lecture d'un rapport du Conseil fédéral demandant la création d'une chaire d'agriculture à l'école polytechnique de Zurich. Cet objet sera renvoyé à l'examen d'une commission.

Le Conseil des Etats a réclamé la priorité dans la question du nouveau règlement relatif à l'uniforme de l'armée fédérale.

Le Conseil national discutera mardi le règlement pour le service de campagne.

La séance est levée et ajournée à demain après l'indication de l'ordre du jour de cette séance.

Berne, le 9 janvier 1860.

Les Conseils législatifs de la Confédération ont repris ce matin la suite de leurs travaux sans discours d'ouverture. Le plus gros de leur travail de la journée concerne la nomination des commissions spéciales auxquelles les différents objets à traiter seront renvoyés pour examen et rapport. Les bureaux ont été chargés de ces nominations, puis chaque Conseil s'est entendu sur l'ordre dans lequel les affaires seraient traitées.

L'ambassade de France vient de communiquer au Conseil fédéral le programme de l'exposition agricole régionale qui s'ouvrira le 22 mai prochain à Colmar. Ce concours comprendra outre le bétail, les productions littéraires sur l'agriculture et l'agronomie, les outils aratoires, les plans, modèles et produits agricoles. Le gouvernement français pourvoira aux frais de l'entretien du bétail à Colmar, mais les frais de transport demeureront à la charge des exposants. Par contre tous les objets destinés à cette exposition jouiront de la franchise des droits à l'entrée et à la sortie de France. Une certaine somme sera affectée à des prix et le gouvernement décernera en outre des médailles aux exposants qui auront obtenu des prix. Le Conseil fédéral en fait part aux cantons.

Dans sa séance d'après-midi le Conseil fédéral a approuvé le rapport à soumettre à l'Assemblée fédérale à l'appui de demandes de crédits supplémentaires très considérables qu'il présente pour le service de l'année dernière.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Zurich.** — D'après un extrait du rapport du département militaire, la force armée du canton de Zurich monte en 1858 à 20,495 hommes, dont 574 pour le corps du génie, 1834 artilleurs, 342 pour la cavalerie, 1107 carabiniers et 16,636 hommes d'infanterie. 7965 hommes font partie du contingent fédéral, 3940 de la réserve et 8590 de la landwehr.

**Thurgovie.** — Il a été fait don, pendant le courant de l'année 1859, d'une somme totale de 25,488 fr., destinée à des buts bienfaisants et à des fondations pieuses. Les pauvres, les écoles et les églises ont profité de la plus grande partie de ses dons.

**Claris.** — Ce canton n'est pas non plus demeuré en arrière. L'année 1859 compte neuf bienfaiteurs qui, ensemble, n'ont pas fait don de moins de 27,560 fr., en faveur d'institutions d'utilité publique.

**Unterwald (Obwalden).** — Le gouvernement a rendu une ordonnance, en vertu de laquelle il est interdit à toute personne qui n'aurait pas atteint

l'âge de 18 ans révolus, de fumer ou de priser, sous peine d'une amende ou d'une... distribution de coups de bâtons.

**Neuchâtel.** — Un procès portant sur des sommes très-considérables s'était élevé entre la Compagnie du Jura industriel et M. Martinal, entrepreneur général des grands tunnels des Loges et du mont Sagne. — Les parties en cause se réclamaient réciproquement des sommes qui constituaient une différence de près de deux millions. Le jugement de ce procès a été remis à un tribunal arbitral composé de MM. Graenicher, major fédéral, ingénieur à Berne, l'un des directeurs du chemin de fer Central-Suisse : Alexis Barrault, ingénieur à Paris, et Résal, ingénieur de l'école polytechnique et professeur à Besançon. Ce procès vient d'être jugé. Les arbitres, prononçant à l'unanimité, ont admis la plupart des réclamations de l'entrepreneur et lui ont alloué des sommes s'élevant environ à 420,000 fr. Ils ont prononcé que l'entrepreneur devait finir le grand tunnel pour le 15 avril prochain, et que, d'autre part, la Compagnie ne pourrait prendre possession du tunnel qu'après avoir intégralement payé l'entrepreneur.

## CANTON DE VAUD.

On répand dans les paroisses un compte-rendu de la dernière séance du synode de l'Eglise nationale du canton de Vaud. Nous regrettons vivement que l'auteur ait fait ressortir, pour l'édition du public, la tournure assez incisive et personnelle de ce débat. Mais ce qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence, c'est le rôle que l'on veut faire jouer au Conseil d'Etat dans toute cette affaire.

D'après cet opuscule, l'autorité supérieure aurait tenu à ce que l'opposition fut représentée dans le synode. Nous rappelons ici que jamais le gouvernement n'a représenté l'opposition en matière ecclésiastique. Au contraire. Si le gouvernement a pu, en 1845, résister à des tendances séparatistes, c'est parce qu'il a été appuyé par la majorité du pays et qu'il a trouvé, dans le concours des citoyens et des municipalités, un motif suffisant de réaliser, non les vœux d'une opposition, mais la volonté de la majorité des citoyens vaudois.

*Seconda séance de la Commission chargée de la révision de l'organisation judiciaire. — Du 6 janvier 1860.*

Tous les membres de la commission sont présents.

La discussion a lieu successivement sur les divers points du programme.

### 1.

- a) Organisation de tribunaux prononçant sur le fait et sur le droit, avec cassation;
- b) Organisation de tribunaux avec double instance, soit appel;
- c) Etablissement de juges du fait et de juges du droit (jury civil).

Il est ajouté : *Organisation de tribunaux prononçant sur le droit et sur le fait, sans appel ni cassation.*

Les quatre modes proposés sont soutenus en commission. Après discussion, celle-ci admet comme base de l'organisation judiciaire la distinction du fait et du droit et la cassation. La commission se divise en deux fractions, l'une proposant l'établissement de juges du fait distincts du juge du droit, l'autre confiant aux mêmes juges la solution du fait et du droit. Chacune de ces fractions formulera en un projet sa manière de voir.

### 2. Question de circonscription et de compétence :

- a) Maintien ou diminution du nombre des tribunaux;
- b) Maintien ou diminution du nombre des juges.

La commission, unanime, propose la diminution du nombre des fonctionnaires judiciaires.

La majorité, tout en maintenant les dix-neuf districts actuels pour le for, le greffe et comme lieu où se rendra la justice civile, propose la réduction du nombre des tribunaux et de leurs membres.

Une minorité conserve dix-neuf tribunaux, mais composés chacun d'un seul juge.

### 3. Organisation de l'instruction pénale.

La commission unanime propose l'établissement de juges d'instruction. La majorité demande un juge d'instruction par district, une minorité veut quatre juges pour le canton.

### 4. Organisation du ministère public.

La commission unanime propose le maintien de la loi actuelle, en réduisant à quatre le nombre des substituts.

### 5. Administration tutélaire.

Diverses opinions sont émises dans la discussion. La commission ajourne l'examen approfondi de la question.

### 6. Mode de paiement des fonctionnaires judiciaires.

La commission unanime propose le paiement des fonctionnaires judiciaires par l'Etat.

Une partie veut la justice gratuite, avec garantie contre les abus. L'autre partie veut un système de coupons peu élevés et versés dans la caisse de l'Etat.

La commission ajoute à son programme la question de la nomination des fonctionnaires judiciaires.

La discussion sur cette question, ainsi que sur l'établissement d'une juridiction du contentieux administratif et d'une cour des comptes, est ajournée.

Lausanne, le 6 janvier 1860.

**PAYERNE, le 9 janvier 1860.** — Vous venez d'avoir la visite des plus fougueux d'entre nos révisionnistes ou plutôt des plus pressés de ceux-ci, et je ne sais si vous aurez eu peur de ces braves gens: je ne le pense pas. Aujourd'hui on nous apprend que cette maigre assemblée a fait le plus magnifique fiasco du monde et que, nonobstant ce pied de nez, le grand citoyen et réformateur Eytel, cet enfant terrible de la révolution de 1845, s'est bravement mis à féliciter, après la séance de la Riponne, une partie de ses 300 fidèles pour le zèle et le dévouement qu'ils ont mis à répondre au premier cri de la patrie en danger. Quelqu'un qui a assisté à cette émouvante scène, à ce sublime prône d'adieux et de licenciement, m'a assuré que ce grand citoyen rayonnait de gloire et de bonheur à l'issue de la brillante et imposante démonstration populaire dont le chef-lieu venait d'être le théâtre.

On nous a appris par la même occasion que l'assemblée militante dont il vient d'être parlé aurait protesté contre le refus du Grand Conseil de faire vérifier le résultat complet du vote du 11 décembre écoulé, mais qu'elle serait allée encore beaucoup plus loin en décidant de demander le renouvellement de toutes les autorités vaudoises actuelles. Pour le coup, Monsieur le rédacteur, où en sommes-nous et qu'allons-nous devenir avec des affamés de cette force ? Ces prétendus démocrates surfins se moquent donc du peuple vaudois à plate couture et ils ne savent pas même respecter sa volonté quand elle s'est manifestée ! Si la chose est comme on nous la rapporte, il faut se décider à faire la croix sur le patriotisme qui anime ces braves riponniers et se dire ce que chacun savait du reste : ce n'est pas du tout l'ardent désir de réformes administratives et législatives qui les dirigent, mais bien surtout la soif dévorante de modifier le personnel actuel des fonctionnaires et employés de l'Etat pour se mettre eux-mêmes en selle. Cette résolution des riponniers a achevé de démontrer au plus simple des mortels ce qui dérange cette partie des réformateurs de notre époque et ce qui leur tient le plus à cœur : changer les hommes, s'emparer des affaires publiques et les diriger à sa façon, avec ou sans révision constitutionnelle, question tout à fait secondaire pour ces grands démocrates.

Voyez pourtant, Monsieur le rédacteur, jusqu'où peut aller le dévouement à la chose publique, le patriotisme et l'esprit d'abnégation qui animent quelques-unes des capacités politiques qui aspirent à l'honneur désintéressé de présider aux destinées du peuple vaudois ! Assurément, ces gens-là sont méconnus et on fait tort aux sentiments de patriotisme pur et sans tache qui les poussent à remplacer les hommes que la révolution de 1845 a portés et maintenus aux affaires chez nous.

L'assemblée de la Riponne fera époque dans les annales de notre beau pays et nos petits-fils en parleront.

Ainsi que l'on pouvait le prévoir, la *Gazette vaudoise* donne à la réunion populaire de dimanche des proportions qu'elle n'a jamais eue. Au dire de cette feuille, cinq mille personnes auraient pris part à cette manifestation. Malheureusement pour la *Gazette*, des appréciations plus impartiales et moins intéressées ont déjà fait justice de toutes les exagérations commises en faveur d'une cause, qui n'est plus celle des réformes pas plus que celle de la démocratie.

Notre compte-rendu de l'assemblée de la Riponne n'a pas mentionné la présence sur la place d'une musique Souabe qui, à l'ouverture de la séance, a exécuté la *Marseillaise*, mais sans réussir à entraîner les assistants.

On nous dit qu'une délégation de la société genevoise des *Fruitiers d'Appenzell* est venue participer à la réunion et grossir les rangs des révisionnistes.

Les signataires de la convocation pour la réunion de dimanche ont eu si peu de confiance dans leur œuvre que quelques-uns se sont abstenu d'y assister. Ainsi, le district d'Aigle, d'où une colonne était attendue, au dire des révisionnistes, n'était représenté que par un seul citoyen; de Payerne il est venu 4 personnes; de Nyon, quinze au plus; de Vevey, le même nombre; de Lavaux, deux ou trois personnes, etc. Le gros de la colonne se composait de campagnards des abords de Lausanne : Chesaux, Romanel et Pully.

Dans l'énumération des discours prononcés, nous avons oublié celui de M. Perret, député de Pully, qui a développé ce thème que pour rendre au Grand Conseil son indépendance on doit ôter toutes les nominations au Conseil d'Etat.

Ajoutons en terminant et pour rendre hommage à la vérité, que la population lausannoise s'est abstenu de la manière la plus complète de toute participation active à l'assemblée populaire de la Riponne.

Enfin, pour en finir avec la manifestation révisioniste, dont l'appréciation se résume par le fiasco le plus complet, nous croyons devoir emprunter au *Moniteur* de M. Perrin le texte des résolutions votées dimanche par 300 personnes :

#### RÉSOLUTIONS.

• 1<sup>e</sup> L'assemblée proteste contre les calomnies qui ont été répandues sur les intentions des quatorze mille citoyens partisans de la révision constitutionnelle et contre l'intervention abusive des fonctionnaires dans les opérations du vote souverain.

• 2<sup>e</sup> En présence du résultat incertain du vote du 11 décembre, qui sépare le pays en deux opinions égales, l'assemblée proteste contre le refus de la majorité compacte du Grand Conseil, de vérifier le scrutin, et persiste à réclamer la révision de la constitution et des lois organiques.

• 3<sup>e</sup> L'assemblée demande que le Grand Conseil soit immédiatement et intégralement renouvelé avant tout autre réforme, et elle charge son comité de la réunir de nouveau lorsque les circonstances l'exigeront.

Des collines du Jorat, 9 janvier 1860.

Quoique gouvernemental enragedé, je n'en suis pas moins révisionniste, tant et si bien que, chaque fois qu'il est bruit d'une révolution, je m'en frotte les mains et dis à part moi : Le More changera-t-il sa peau ou le léopard ses taches ? D'un ex-radical, ferez-vous jamais un réactionnaire ? Impossible ? — A ces causes donc, je suis parti hier matin pour Lausanne, comptant bien, ma foi, qu'il y aurait du neuf, parce que ce n'est pas pour rien qu'on fait tant de bruit depuis si longtemps.

Il est juste de dire que nous étions plusieurs : notre syndic, qui représente la grosse propriété et qui est plus gouvernemental que le gouvernement lui-même ; le maréchal, qui est à la tête de l'industrie dans notre village, et notre régent, qui passe sa vie à instruire nos enfants et perd son temps à étudier Boniface en attendant mieux. Quant à l'assesseur, nous n'avons pas voulu nous en charger, parce que, par le temps qui court, les fonctionnaires ont, ma foi, une trop mauvaise réputation.

Nous voici sur la Riponne. Déception, confusion, mystification !

Et dire que j'ai attelé la grise pour aller à une pa-

reille assemblée ! L'impression, paraît-il, était générale ; car, autour de nous, des messieurs disaient : ils font fiasco. Notre régent, versé dans l'étude des langues, nous dit que c'est un mot allemand qui signifie *se mettre le doigt dans l'œil*. — Somme toute, ce fut une affaire manquée.

Cependant, à en croire les orateurs, il paraît que le Grand Conseil n'a plus d'intelligence ; mais comme nous avons par chez nous un conseiller qui n'est pas une bête, il faut que les chefs de la révision aient terriblement d'esprit pour lui en revendre.

On disait aussi, du haut de la tribune, que le drapeau vaudois est *traîné dans la boue*. Nous l'avons cherché des yeux, ce drapeau, et nous n'en avons vu qu'un seul : il est vrai qu'il était assez sale. Mais nous en avons un chez nous qui a fait la campagne de 1847, celle de 1849 et celle de 1856, et nous estimons que, quoique un peu déchiré, il est suffisant pour ralier les citoyens vaudois.

Ce qui nous toucha le plus, ce fut d'apprendre qu'il y a des fermentes de discorde, comme ils disent, entre Vaudois et Confédérés. Mon voisin l'assesseur, qui est bien le plus fin malin qu'on trouve de Bulle à Cossonay, nous dit là-dessus que, dans les foires, il n'a jamais été question de tout cela, et que les Vaudois, les Fribourgeois et les Bernois se font la queue tant qu'ils peuvent, mais sans se disputer autrement.

Mais il paraît que nous sommes sans dignité !

Bref, il semblait que ce fut la fin du monde, lorsqu'un gros gaillard se présente à la tribune et nous dit : *Citoyens ! je n'ai point de place !* Là-dessus, les révisionnistes ont tous crié la même chose : *bravo ! Je n'en peux point avoir !!* (bravos redoublés) — *parce que je ne suis pas Vaudois !!!* Ah ! diable, c'est un Confédéré ; gare de devant ! — Il continue : *Il faut progresser !* (Acclamations), *mais lentement* (Sifflets), *sans se casser le cou !!* (A bas l'orateur !) *Citoyens ! le peuple vaudois est le premier peuple de la Confédération !!!* (Acclamation générale). — *Je porte un vivat au peuple vaudois, à ses institutions, au Grand Conseil qui a bien rempli son mandat !* (Tumulte, cris, tapage). Deux hommes se prennent aux cheveux sous la Grenette. Nous retenons notre syndic qui crie comme un révisionniste : *bravo !*

L'orateur descend de la tribune. On s'enquiert, on s'informe de son nom. Il paraît que c'est un boulanger. Nous nous en étions douté, d'abord à son habit gris, ensuite à la manière savante dont il a mis les meuniers dans le pétin.

Agreez, etc.

Voici le canard expédié à la *Revue de Genève* probablement par l'un des fruitiers assistant à l'assemblée :

Lausanne, 8 janvier, 7 1/2 du soir.

• Aujourd'hui, à 2 heures, a eu lieu sur la place de la Riponne une imposante assemblée, à laquelle ont pris part 5 à 6000 citoyens de toutes les parties du canton. Cette assemblée a voté une protestation et le renouvellement des autorités. ▶

PARIS, 9 janvier. — Consolidés, 95 5/8 — 3%. (comp.) 68 40. — 4 1/2 %, 96 50. — Mobilier, 757. — Autrichiens, 536. — Lombards, 565. — Lyon, 916. — Ouest-Suisse, 277.

#### ANNONCES

##### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAUSANNOISE

Un concours est ouvert pour les ouvrages de ferblanterie et couverture des bâtiments de la rue Haldimand. On peut prendre connaissance des conditions au bureau du gérant, rue Chauerau, n° 21, d'ici au 15 janvier, jour de la clôture du concours.

Lausanne, le 4 janvier 1860. L. JOEL, architecte.

##### SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

###### SECTION DE LUTRY.

La section de Lutry devant être installée le dimanche 15 janvier courant, par le comité central, il y aura, à cette occasion, une collation à l'hôtel-de-ville, à 10 1/2 heures du matin, après le service divin, et un modeste banquet à 2 heures, à l'hôtel des Trois-Couronnes.

Les sociétaires et les autres Suisses, amis de la Société, qui voudraient participer à la fête, y sont cordialement invités.

#### BUREAU DU CONSEIL DE SANTÉ

Le résultat de la première année de l'estivage de la Bréguetaz paraît avoir satisfait la plupart de nos élèves de poulains, dont un assez grand nombre s'est déjà fait inscrire pour la seconde année. Cet empressement engage l'autorité sanitaire à ouvrir plus tôt que de coutume le registre d'inscription, afin d'avoir, si le nombre des poulains était très considérable, le temps d'aviser de bonne heure aux modifications que ce plus grand concours exigerait. MM. les éleveurs sont donc prévenus qu'ils peuvent dès ce jour se faire inscrire au bureau du Conseil de santé, soit en se présentant, soit par lettres *affranchies*, en indiquant exactement leurs nom et prénom, domicile, le nombre, l'âge et le sexe de leurs poulains.

**UN MAITRE DE FRANÇAIS**, capable d'enseigner cette langue à des Allemands, trouverait à se placer immédiatement et avantageusement dans un pensionnat près de Lausanne. S'adresser, *franco*, au bureau du journal, qui indiquera.

#### AVIS IMPORTANT

La place de *concierge-désservant* du cercle du Léman, à Vevey, est vacante pour le 1<sup>er</sup> mars ou le 24 juin 1860, au choix du preneur.

Un concours est ouvert jusqu'au 25 janvier prochain pour repouvoir cette place, qui procure de beaux avantages et un service agréable.

Les offres doivent être adressées, par lettres affranchies, à M. Charles Félix, économie du cercle du Léman, à Vevey, chez qui les conditions sont déposées.

#### DRAGUE A VAPEUR A VENDRE

La drague à vapeur qui a servi au dragage du port d'Ouchy est à vendre, d'ici au 15 janvier courant.

S'adresser à M. Laudon, à Ouchy.

**A VENDRE** une chienne, grande race, bien dressée, un peu âgée, répondant au nom de Rouge. S'adresser à Mme Vallecard, à l'Isle.

#### CHARBON DE TOURBE CONDENSÉE

de l'usine de Saint-Jean.

DÉPOT pour Lausanne chez les frères RAMUZ, à la Croix d'Ouchy, près l'Eglise, ou à leur dépôt derrière Elraz, n° 28.

Ce combustible se recommande d'une manière toute particulière par l'économie qu'il apporte dans les usages domestiques en général ; il brûle avec flamme, sans fumée, ni odeur, en développant une chaleur égale et soutenue, propriétés qui rendent son emploi parfait pour la cuisine, le chauffage du fer à repasser, etc., etc. ; mélangé en faible proportion avec le coak de houille, il détermine une combustion beaucoup plus active de celui-ci. Pour les usages industriels, il remplace le charbon de bois dans la majeure partie de ses emplois ; il est excellent pour la trempe de l'acier, et peut produire, sous l'influence d'un ventilateur, les températures les plus élevées, même supérieures à celles que l'on peut obtenir avec les combustibles minéraux. Les frères Ramuz feront transporter les sacs à domicile moyennant une rétribution modérée et l'on trouvera chez eux des instructions sur la manière de faire usage de ce charbon.

Bourse de Genève du 9 janvier 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé.	Offert.
Genève à Lyon . . . . .	>>>	>>>
Ouest-Suisse . . . . .	277 50	282 50
Central-Suisse . . . . .	440 >	455 >
Nord-Est . . . . .	465 >	475 >
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	926 25	927 50
Paris à Orléans . . . . .	>>>	1400 >
Midi . . . . .	>>>	>>>
Autrichiens . . . . .	>>>	>>>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	565 >	566 25
Sarragosse . . . . .	457 50	>>>
Mobilier français . . . . .	>>>	>>>
<b>EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES</b>		
4 1/2 % Genevois . . . . .	>>>	74 1/2
5 1/2 % Piémontais . . . . .	84 5/4	84 7/8
Ville de Turin . . . . .	407 50	410 >
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	405 >	406 25
Idem 1856-57 . . . . .	390 >	393 75
Lyon-Geneve (nouv.) . . . . .	>>>	288 75
Banque du Commerce . . . . .	>>>	1230 >
Lombard-Vénitien . . . . .	252 50	253 75
Sarragosse . . . . .	252 50	253 75
Jouissance Sétif . . . . .	>>>	25 >
Comptoir d'escompte . . . . .	1240 >	1250 >

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS